

ANNEXE I**AUX PROCÉDURES DES PHASES I ET II****LISTE DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES
POUR LE CANADA ET L'ÉTAT D'ISRAËL****PHASE I**

1. Les règlements techniques actuels pour lesquels les rapports d'essai de laboratoires d'essais reconnus sont acceptés sont :

- a) dans le cas du Canada

Réglementation technique relative aux équipements terminaux**A) Spécifications :****Équipements terminaux – Liste de spécifications techniques**

- SC-03 – Spécification de conformité relative aux équipements terminaux, aux systèmes terminaux, aux dispositifs de protection de réseau, aux dispositifs de connexion et aux appareils téléphoniques à combiné qui permettent le couplage avec des prothèses auditives. Disponible sur Internet à http://www.ic.gc.ca/eic/site/smt-gst.nsf/fra/h_sf06131.html

Nota : Les laboratoires d'essais doivent être accrédités pour la Partie ou les Parties pertinentes de la SC-03, et doivent être reconnus par Industrie Canada.

B) Procédures pour du matériel terminal

- DC-01 – Procédure de déclaration de conformité et d'enregistrement du matériel terminal. Disponible sur Internet à <http://www.ic.gc.ca/eic/site/smt-gst.nsf/fra/sf05610.html>